

# RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée législative, du 29 avril dernier, demandant copie du rapport ou des rapports faits par le capitaine Fortin, ou la personne qui a commandé le bâtiment expédié par le gouvernement en 1852, pour protéger les pêcheries dans le golfe et le fleuve St. Laurent.

Par ordre,

A. N. MORIN,  
Secrétaire.

Bureau du secrétaire,  
Québec, 4 mai 1853.

QUÉBEC, 16 février 1853.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus mon rapport sur les pêcheries du golfe St. Laurent.

Je crois avoir touché les points les plus importants relatifs à ma mission. Si toutefois le gouvernement avait besoin de quelques informations, que j'aurais pu omettre, je me ferai un devoir de les lui fournir au plu-tôt.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé,) P. FORTIN,  
J. P.

L'hon. A. N. Morin,  
Secrétaire provincial.

# RAPPORT.

*Route de la Goëlette garde-côte "ALLIANCE."*

Il nous fut impossible de partir de Québec avant le 15 juin, l'équipement du vaisseau n'étant pas complété avant ce jour.

L'équipage de la goëlette était composé d'un capitaine, d'un premier et second contre-maître et de dix matelots. Tous portaient un uniforme de marin.

La goëlette était armée de deux pièces de canon et portait d'autres armes. Après avoir laissé Québec, j'arrétai à Kamouraska et à Percé, afin d'être assermenté comme juge de paix des districts de Kamouraska et de Gaspé,

De Percé nous allâmes aux îles de la Magdeleine; et après avoir croisé autour de ces îles pendant cinq jours, nous mouillâmes dans la baie de Plaisance, vis-à-vis les établissements de commerce de l'île Amherst. Je débarquai, et j'eus l'avantage de rencontrer les notables et les pêcheurs de l'île, qui m'exprimèrent leur vive satisfaction en voyant que le gouvernement du Canada était enfin décidé à leur donner, ainsi qu'aux autres pêcheurs du golfe St. Laurent, la protection qu'ils demandaient depuis si longtemps, vu l'éloignement et l'absence sur ces différents points de toute force militaire ou de police.